

Sections de province

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): - **(1920)**

Heft 6

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-889706>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉTAT DES MEMBRES

Le Comité de Direction a procédé aux admissions suivantes .

Membre effectif fondateur : SIGG Henri, Directeur Commercial de la Brasserie et Malterie « Le Phénix », 16, rue de l'Arbre, Marseille.

Membres effectifs : BIEDERMANN Emile, Négociant, 5, rue Colbert, Marseille ; GRIVEL Albert, Caissier-Comptable, 14, rue Félix-Ziem, Paris (18^e) ; JOHO Albert, Ingénieur, 1, quai de Serbie, Lyon ; KREBSER Hans, Transports Internationaux, Zurich et Paris, 15, place de la République (M. R. LECOURT, Directeur) ; LAMBERCIER J. et C^o, Fabrique d'huiles et graisses industrielles, Commerce de machines-outils et articles techniques, 23, rue du Vuache, Genève ; « LE RIANILE », Société Anonyme, 1, rue du Jeune-Anacharsis, Marseille ; SANDREUTER et C^o, tapis, linoléum, tissus pour vêtements, maison de blanc, détail et mi-gros, Coin Place du Marché-Gerbergasse, Bâle ; S. A. Alb. BUSS et Cie, Ateliers de constructions, Aeschengraben, Bâle ; STUNZI Fils et Cie, Fabrication de soieries, 27, place Tolozan, Lyon ; « VELOCITAS » S. A. (Agence de Marseille), Transports Internationaux, 36, rue de Forbin, Marseille ; WAYANT G. et Cie, Négociants, 60, avenue du Prado, Marseille.

Membres adhérents : JOURDAN Lucien, Importateur d'horlogerie, 66, rue Taitbout, Paris ; RIVET Auguste, Directeur de Contentieux, 48, rue de Provence, Paris.

SECTIONS DE PROVINCE

La constitution de la Section de Lyon de la Chambre de Commerce Suisse en France, décidée en principe lors de la réunion préparatoire du 26 mai, va, grâce au nombre réjouissant d'adhésions recueillies, devenir effective.

Le Comité de Direction a décidé, en effet, de convoquer pour le samedi 20 novembre, à 20 heures 1/2, au local de l'Union Helvétique, 115 *ter*, rue Duguesclin, l'assemblée constitutive qui aura, entre autres, à nommer un Comité local. M. Georges Meyer, Consul de Suisse à Lyon, a bien voulu accepter la présidence d'honneur de cette réunion.

Le nombre important de membres que la Chambre de Commerce compte déjà à Mar-

seille et sur le littoral de la Méditerranée nous permet également d'espérer la création très prochaine de la Section du Midi.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE

Dans notre article du mois d'août consacré à la Chambre de Commerce Internationale, nous avons laissé entendre que cette nouvelle et importante organisation ferait appel, prochainement, à la participation de notre pays.

Nous apprenons que son Président, M. Clémentel, a remis récemment à M. Dunant, Ministre de Suisse à Paris, une lettre par laquelle il l'informe que le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité que les membres originaires de la Société des Nations et les Etats invités à accéder au pacte de cette Société seraient priés d'adhérer à la Chambre de Commerce Internationale.

« La place qu'occupe la Suisse — ajoute M. Clémentel — parmi les puissances agricoles et industrielles nous fait espérer que les organisations industrielles, commerciales et financières suisses désireront s'affilier à la Chambre de Commerce Internationale. »

Des invitations ont, en outre, été envoyées aux principaux groupements économiques de notre pays.

La Chambre de Commerce Suisse en France à laquelle une invitation semblable est parvenue s'est empressée d'y donner suite et vient d'être informée que son adhésion avait été acceptée.

Elle a le ferme désir de coopérer d'une façon effective aux travaux de la nouvelle Association dont on est en droit d'attendre les résultats les plus heureux pour les relations économiques entre les nations.

Rappelons que les particuliers, les firmes et associations exerçant une activité économique peuvent faire partie de la Chambre de Commerce Internationale, à titre de *membres associés*. Ils auront le droit d'assister à ses Congrès et pourront y prendre la parole, sans avoir le droit de vote. Leur cotisation sera de 300 francs par an.